

## Prix Abci/Afci du mémoire en communication interne :

# Règlement

## Présentation

Depuis une quinzaine d'années, l'Association belge de communication interne et l'Association française de la communication interne priment chaque année, chacune de leur côté, un travail universitaire en rapport avec la communication interne dans les organisations. Cette année, les deux associations réunissent leur force afin de décerner le Prix ABCI/ AFCI du mémoire en communication interne en partenariat avec le Réseau sur la Professionnalisation des Communicateurs, RESIPROC<sup>1</sup>. L'objectif poursuivi est de :

- donner de la visibilité à un travail de recherche en lien avec la question de la communication interne dans les organisations, et par suite avec les évolutions du travail, des relations sociales professionnelles et des entreprises ; et questionner la professionnalisation des communicateurs ;
- valoriser le travail d'étudiants auprès d'un réseau de professionnels de la communication ; d'encourager leur transition vers un parcours professionnel en communication ;
- faciliter les relations entre l'ABCI, l'AFCI et les établissements d'enseignement universitaire ;
- Développer les contacts internationaux entre chercheurs, étudiants et communicateurs.

---

<sup>1</sup> Le réseau international sur la professionnalisation des communicateurs (RESIPROC) regroupe chercheurs et praticiens issus de plusieurs pays de la Francophonie. Le RESIPROC a été constitué afin de comprendre les évolutions des pratiques en communication, d'interroger le rôle des formations universitaires en communication, de renforcer le dialogue entre les communautés professionnelles et universitaires et, in fine, de définir ce qu'il faut entendre par professionnalisation en et de la communication.

Dans ce cadre, le Prix du mémoire en communication interne affirme la volonté de l'ABCi et de l'AFCI de valoriser la contribution des sciences humaines et sociales à la réflexion et à la pratique professionnelle des communicants. Le mémoire choisi devra, en effet, à la fois faire preuve de rigueur scientifique et d'une approche innovante propre à questionner les communicateurs dans leurs pratiques.

## Conditions d'éligibilité

Le Prix est ouvert aux étudiants et étudiantes de l'enseignement supérieur francophone de niveau Master. Le document présenté doit être un mémoire de fin de Master, soutenu avec succès au cours de l'année académique précédente. Ainsi, le Prix 2020 qui sera décerné **le 14 mai 2020** concernera un travail présenté et soutenu au cours de l'année académique 2018-19.

La thématique de ce travail sera liée à la communication au sein des organisations, définie comme la façon dont des individus en situation de travail, au sein d'une même entreprise, s'expriment, se comportent, interagissent ensemble afin d'effectuer un travail, une mission, un projet. Outre la dimension communicationnelle, l'analyse menée doit faire une large place aux dimensions sociale et organisationnelle, interrogeant ainsi la dynamique collective de l'organisation.

## Modalités d'inscription

La candidature est présentée par l'auteur du travail soumis au moyen du formulaire téléchargeable sur le site de [l'ABCi](#) et de [l'AFCI](#). Elle doit être parrainée par l'enseignant responsable du mémoire ou de la formation de l'établissement d'enseignement supérieur. La note du mémoire doit être supérieure ou égale à 14/20 soit 70/100. Chaque dossier est composé :

- 1) de la fiche de candidature dûment complétée,
- 2) de la version intégrale et originale du mémoire.

**Le dossier de candidature est à envoyer par voie électronique à l'ABCI (info@abci.org) et à l'AFCl (contact@afci.asso.fr) au plus tard le 15 février 2020.**

## Jury

Le jury du Prix ABCI/AFCl du mémoire est composé de 9 membres, administrateurs de l'ABCI ou de l'AFCl, praticiens et enseignants-chercheurs, membres du réseau RESIPROC. Le jury délibère sous l'autorité d'un président ou présidente, dont la voix est prépondérante en cas de parité. Les décisions se prennent à la majorité simple. La présidence est alternativement occupée par un administrateur de l'ABCI et de l'AFCl.

Le président du jury désigne un seul et unique lauréat, mais se réserve le droit de ne pas décerner le Prix en cas de qualité insuffisante des travaux présentés. Le choix du lauréat ou de la lauréate se fait à partir de critères comme :

- la pertinence du thème face aux enjeux actuels de communication et aux évolutions des organisations,
- la capacité à problématiser une situation empirique, à déterminer un corpus d'étude et à construire une méthodologie d'analyse adéquate,
- l'aisance rédactionnelle à décrire les faits empiriques, à construire une argumentation à l'aide des outils théoriques, à formuler des réponses à la problématique posée,

Tous les candidats sont informés de la décision du jury au terme de la procédure. La décision est définitive et sans possibilité de recours. Le contenu des délibérations n'est pas communiqué. La publication des résultats est faite au cours d'un événement ad hoc de remise du Prix qui se tiendra le 14 mai 2020 à Bruxelles.

L'ABCI et l'AFCl s'engagent à traiter les travaux qui lui sont soumis dans le cadre du Prix ABCI/AFCl du mémoire en communication interne dans le

respect des dispositions légales et réglementaires applicables, plus particulièrement en matière de droits relatifs à la propriété intellectuelle. Tous les candidats qui ont valablement introduit un dossier de candidature autorisent irrévocablement les associations à publier sur son site web, pour toute la durée légale de leurs droits, la version intégrale du travail, à en faire l'écho dans les publications qu'elles éditent et à l'occasion des événements qu'elles organisent, aux fins de promouvoir tant les travaux réalisés que le Prix ABCI/AFCI du mémoire en communication interne que les activités des deux associations. Seuls les travaux frappés de confidentialité font exception à cette règle.

## Dotation

1<sup>er</sup> prix :

- Adhésion et accès aux activités ABCI et AFCl pendant 1 an
- Abonnement d'1 an à la revue HR Square,
- Publication dans la revue Communication et Professionnalisation du réseau RESIPROC,
- 1000 euros en espèce

## Calendrier

- Jusqu'au 15 février 2020 : envoi des dossiers de candidature
- 15 mars 2020 : lecture des mémoires reçus
- 15 avril 2020: établissement d'une short List
- 7 mai 2020 : délibération du jury
- 14 mai 2020 : remise des prix lors d'une soirée ABCI/AFCl à Bruxelles